

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 juin 2012

2012 V. 27G Vœu relatif au devenir du service public postal à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Considérant l'attachement des Parisiens à la qualité du service public postal ;

Considérant que le centre de distribution postal du 11^e arrondissement se situe, aujourd'hui, au 27/35, rue Bréguet, sur une parcelle qui est désormais propriété de la Ville de Paris et qu'un projet d'urbanisme de grande ampleur, comprenant des logements sociaux, un espace vert, une crèche et un équipement sportif y est prévu ;

Considérant que le permis de construire obtenu dans le cadre de la réhabilitation de la parcelle du 17/19, rue Bréguet prévoyait, dans un des sous-sols, l'implantation d'un centre de distribution et d'un carré pro en rez-de-chaussée ;

Considérant que POSTE IMMO a annoncé abandonner l'idée qu'une activité postale demeure sur la parcelle du 17/19, rue Bréguet ;

Considérant que la Direction de La Poste a finalement pris la décision de déménager le centre de distribution du 11^e, du 27/35, rue Bréguet au 250, rue des Pyrénées dans le 20^e arrondissement ;

Considérant que le centre de distribution du 19^e arrondissement est en voie d'être délocalisé de la même façon dans le 18^e arrondissement ;

Considérant que ces éloignements de centres sont effectués sans que des moyens supplémentaires soient débloqués par la Direction de La Poste, au détriment de la qualité du service postal et des conditions de travail des personnels de La Poste ;

Considérant que, dans d'autres arrondissements de Paris, des restructurations sont prévues, justifiées selon la Direction de La Poste par une baisse de trafic ;

Considérant que ces restructurations et délocalisations de centres auront pour conséquences directes une perte de qualité de service pour les usagers ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, du Groupe Communiste et élu du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

- que les centres de distribution postaux soient maintenus au cœur des arrondissements qu'ils desservent,

- que M. le Maire de Paris interpelle la Direction de La Poste pour s'assurer que les créations de postes nécessaires au bon fonctionnement du service postal soient prévues et apporter le meilleur service postal à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens.